



<u>11</u>

SNUipp65 BP 841 65008 TarbesCedex

Siège : École Jules Ferry Rue André Breyer à Tarbes
Tel : 05 62 34 90 54
Fax : 05 62 34 91 06
Email : snu65@snuipp.fr
Site : http://65.snuipp.fr

C'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : http://65.snuipp.fr/spip.php?article59

Chers collègues,

Projet d'école

Suite au bulletin de liaison précédent, il est bien évident que le SNUipp-FSU interviendra fermement auprès de l'administration afin que, pour les écoles qui ont déjà effectué les 12 heures et bouclé leur projet, aucun effort supplémentaire ne leur soit demandé. Il est hors de question que les nouvelles directives ministérielles occasionnent pour ces écoles une minute de travail en plus ! Prévenez-nous en cas de pressions allant dans le sens contraire ! Par ailleurs, nous veillerons à ce que les 6 heures (faites ou encore à faire pour partie) ne s'évaporent pas dans la nature et soient bien comptabilisées sur le temps d'animations pédagogiques.

Congé parental / modifications

Suite à la directive européenne du 8 mars 2010 (2010/18/UE) et à la loi relative à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes dans la fonction publique (Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012), le décret relatif au congé parental a été modifié. Les nouveaux articles de ce décret s'appliqueront à compter du 1^{er} octobre 2012, pour les congés parentaux accordés après cette date.

Les modifications

Le congé parental devient un droit individuel ; les deux parents peuvent ainsi prendre en même temps un congé parental pour un même enfant (article 52) ;

La demande de congé parental doit être faite au moins 2 mois avant (article 53); Le congé parental ne peut pas porter préjudice au bénéfice du congé de maternité (article 54); La réintégration à l'issue du congé de maternité, dans l'administration d'origine ou de détachement, doit faire l'objet d'une demande; en cas de détachement, celui-ci se prolonge pour une période au moins égale à la durée restante du détachement initial; Un entretien avec "le responsable des ressources humaines" est prévu au moins 6 semaines avant, pour en examiner les modalités. Plus de détails dans la P.J

Consultation Affelnet

A ce jour, 63 départements sont concernés par AFFELNET, interface d'inscription et d'affectation en collège des élèves de CM2. Le ministère vient d'informer le SNUipp-FSU qu'il souhaiterait proposer AFFELNET à tous les départements. Avant toute décision, le SNUipp-FSU a demandé et obtenu un groupe de travail sur le sujet. Pour cela, nous avons besoin en plus de nos analyses et de nos mandats, des remontées de terrain des directeurs qui utilisent AFFELNET. Une enquête en ligne concernant le développement d'applications devant être prises en charge par les directions d'école (BE1D, AFFELNET, LSN...) est mise en place à l'adresse :

http://www.snuipp.fr/questionnaires/index.php?sid=43435&lang=fr

Mobilité des personnels

Le SNUipp-FSU a rencontré la nouvelle Directrice Générale des Ressources Humaines et son équipe. Lors de cette audience le SNUipp-FSU a porté ses exigences sur un certain nombre de dossiers, notamment celui des mutations interdépartementales. Voir en P.J le détail de cette rencontre.

Abrogation du jour de carence

En P.J le courrier unitaire dont la FSU est signataire demandant l'abrogation du jour de carence cordiglement

roselyne bergé-sarthou



Le service public d'éducation, nos métiers, on les aime, ensemble on les défend !

